

Envoi : 24/01/2017

Réception par le Préfet : 24/01/2017

Publication : 27/01/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2017-1-7-1

Séance du vendredi 20 janvier 2017

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M JANDER, Mmes MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES

Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, ORLANDI.
M. HEMEDINGER

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente ;

VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités ;

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets,

VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente ;

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2016-5-1-2 du 2 décembre 2016 relative à l'exécution par anticipation du Budget départemental ;

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2016-5-1-2 du 2 décembre 2016 relative à l'exécution anticipée du budget départemental

VU les statuts du Syndicat Mixte du Hohlandsbourg du 5 avril 2002 ;

VU les statuts d'Archéologie Alsace du 28 juin 2016 ;

VU l'avis favorable de la 7ème Commission lors de sa réunion du 9 décembre 2016,

VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

I – LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

- ↳ attribue et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement de **336 000 €** aux Dominicains de Haute Alsace, correspondant à 40 % de la subvention allouée en 2016, à prélever sur le budget départemental 2017 au programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371 ;

II – ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUE

- ↳ attribue et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement de **232 000 €** au Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC), correspondant à 40 % de la subvention allouée en 2016, à prélever sur le budget départemental 2017 au programme D726 imputation 65-311-6574-2397-371 ;

III – SOUTIEN A L'ANIMATION DU PATRIMOINE

- ↳ attribue et autorise le versement de subventions et de participations au titre du fonctionnement pour un montant total de **588 800 €**, dont :

- **60 800 €** au Syndicat Mixte du Hohlandsbourg au titre de la participation statutaire obligatoire 2017 du Département dans la limite de la fraction versée en 2016 pour la même période de référence (janvier à avril), à prélever sur le budget départemental 2017 au programme D711 imputation 65-312-6561-2277-014 ;
- **160 000 €** à l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling, dans la limite de 40 % de la subvention allouée en 2016, à prélever sur le budget départemental 2017 au programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014 ;
- **160 000 €** à l'Association de l'Ecomusée d'Alsace, dans la limite de 40 % de la subvention allouée en 2016, à prélever sur le budget départemental 2017 au programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014 ;
- **208 000 €** à Archéologie Alsace au titre de la participation statutaire obligatoire 2017 du Département dans la limite de la fraction versée en 2016 pour la même période de référence (janvier à avril), à prélever sur le budget départemental 2017 au programme D711 imputation 65-312-6561-2277-014 ;

- ↳ précise que ces subventions et participations feront chacune l'objet d'un versement unique ;

- ↳ approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions suivantes, formalisant l'octroi des aides départementales précitées :

- la convention avec les Dominicains de Haute-Alsace, jointe en annexe 2 à la délibération ;
- la convention avec le CDMC, jointe en annexe 3 à la délibération ;

- la convention avec l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling, jointe en annexe 4 à la délibération ;
- la convention avec l'Association de l'Ecomusée d'Alsace, jointe en annexe 5 à la délibération ;

- prend acte des renseignements portés sur la liste jointe en annexe 1 à la délibération qui récapitulent les projets subventionnés par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité